

SECTION GAF et GR	TOTAL pour l'année 2024/2025	DON AU CLUB
<p>ECOLE DE GYM salle COBO (Nés en 2018 et avant)</p> <p style="color: red;">Mardi 17H30 /19H</p> <p>Ecole de GR COSEC (Nés en 2018 et avant) et LOISIRS GR</p> <p style="color: red;">Vendredi 17H30/ 19H</p> <p>GYM LOISIRS GAF salle COBO enfants de 2015 et avant</p> <p style="color: red;">Mercredi de 18H30 à 20H</p> <p>Danse (Nés en 2019 et avant) Salle de l'USN</p> <p style="color: red;">Jeudi 17H30 19H</p>	<p>200 €</p> <p>1H30 de cours</p>	<p>Le Don aux œuvres</p> <p>Nous proposons aux familles imposables sur le revenu d'effectuer un don au club en ajoutant une certaine somme à l'adhésion;</p> <p>Ce montant est récupérable sous forme de déduction fiscale à hauteur de 66%.</p> <p><i>Exemple : pour un don de 70 € ajouté à l'adhésion, le reçu fiscal sera de 150€ et vous apportera une déduction de 100€ !</i></p> <p>A cet effet, nous vous délivrerons un document Cerfa officiel en fin d'année 2024, utilisable lors de votre déclaration d'impôts.</p> <p>Le principe du don est une source de revenus importante pour notre club car il permet d'investir dans une meilleure organisation et un meilleur accueil des sportifs</p>
<p>Competitions</p> <p>GAF</p> <p>GAM</p> <p>GR</p>	<p>250 € (3H) Et 290 € (6H et +)</p>	

Règlement :

- VIREMENT BANCAIRE à Effort de Nouzonville, en précisant bien le nom de l'enfant !

Iban : FR76 1027 8088 5400 0304 3784 097 BIC :CMCIFR2A

ou en espèces et en chèques auprès des responsables du club qui assureront des permanences la rentrée.

- Chèques vacances ou coupons sports ANCV **acceptés mais voir les modalités particulières avec les responsables du club.**

Et toujours le pass sport de 50€ accepté